

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4133

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prêt de triporteurs à titre gratuit à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention passée avec l'entreprise EMD pour une durée de un an**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4133**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prêt de triporteurs à titre gratuit à des fins d'expérimentation dans le cadre du dispositif INNOV'R - Convention passée avec l'entreprise EMD pour une durée de un an**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'entretien de l'espace public relève en grande partie de l'action des agents de nettoyage. En zone périurbaine, ces agents sont susceptibles d'entretenir des territoires d'une superficie importante générant l'usage de véhicules pour se déplacer.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, et dans un objectif de développement durable, la direction de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon s'est rapprochée de la société EMD, spécialisée dans le développement de solutions d'électromobilité pour l'expérimentation d'un matériel innovant, les triporteurs utilitaires électriques conçus pour les cantonniers.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du dispositif régional de soutien à l'innovation INNOV'R® auquel participe la Communauté urbaine.

Pour cette dernière, l'objectif de cette expérimentation est de tester un matériel innovant pour l'entretien d'espaces publics par les agents de nettoyage. Ce nouveau mode de faire se situe entre celui d'un agent à pied (cantonnier) et celui d'une brigade d'intervention de nettoyage en fourgon (BIN). Quatre secteurs de test ont été identifiés.

Pour la société EMD l'objectif est de valider le développement d'une gamme de triporteurs électriques utilitaires par un test "grandeur nature". L'entreprise EMD prêterait donc gracieusement 4 triporteurs électriques à la Communauté urbaine pour une durée de un an.

Les secteurs identifiés pour réaliser les tests sont les suivants :

- 1 triporteur sur Oullins (quartier de Montmein, la Camille et Revoyet),
- 1 triporteur sur Tassin la Demi Lune (quartier d'Alaï et de Grange Blanche),
- 1 triporteur sur Saint Didier au Mont d'Or, Limonest et Saint Cyr au Mont d'Or,
- 1 triporteur sur Saint Priest, Bron, Corbas et Vénissieux.

Ce prêt doit être encadré par une convention qui détermine les responsabilités de chacun et définit les modalités de l'expérimentation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le prêt à des fins d'expérimentation d'un triporteur électrique à titre gratuit par la société EMD sur chacun des secteurs suivants :

- 1 triporteur sur Oullins (quartier de Montmein, la Camille et Revoyet),
- 1 triporteur sur Tassin la Demi Lune (quartier d'Alaï et de Grange Blanche),
- 1 triporteur sur Saint Didier au Mont d'Or, Limonest et Saint Cyr au Mont d'Or,
- 1 triporteur sur Saint Priest, Bron, Corbas et Vénissieux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société EMD pour une durée de un an.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.